



# **REGLEMENT POUR LA SAISON 2017 DE LA COUPE DE L'AMITIE FSGT 69 « CYCLO & VTT» ET DU CHALLENGE DE L'AMITIE DES CLUBS FSGT 69**

## ***1- PREAMBULE***

## **2- PRESENTATION DE LA COUPE DE L'AMITIE ET DU CHALLENGE DE L'AMITIE DES CLUBS**

## **3- ATTRIBUTION DES POINTS**

## **4- ORGANISATION DES RECOMPENSES**

## **5- COMMUNICATION DES RESULTATS**

## **6- INFORMATIONS PRATIQUES POUR LE BON FONCTIONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE AU SEIN DE LA COMMISSION DES ACTIVITES VELO DU COMITE FSGT69**

### **1-PREAMBULE**

Pour 2017, le règlement propre aux cyclos évolue quelque peu. L'idée est bien de récompenser les licenciés cyclotouristes et vététistes des clubs affiliés au comité de la fsgt69.

Il demeure dans la continuité de l'exercice 2016 et s'appuie sur les évolutions du site de la commission des activités vélo du Comité de la fsgt69.

Tous les clubs sont récompensés dans le cadre du challenge de l'Amitié des clubs tant en qualité d'organisateur qu'en tant que membre licencié participant aux épreuves inscrites par la Commission des activités vélo du Comité fsgt69.

Tous les clubs affiliés à la fsgt69 pourront inscrire leur date au calendrier des activités cyclos et vtt et participer, de fait, au Challenge de l'Amitié des Clubs.

**En raison de leur caractère spécifique** (par exemple une balade familiale ou une randonnée sur plusieurs jours) **certaines manifestations bien qu'inscrites au calendrier ne donneront pas lieu à attribution de points aux participants dans le cadre de la Coupe de l'Amitié et aux clubs dans le cadre du Challenge de l'Amitié des Clubs.**

Dès que le calendrier sera clôturé, une information sera faite par la commission cyclo pour communiquer aux clubs les dates qui n'entrent pas dans le cadre de la Coupe de l'Amitié.

## **2-PRESENTATION DE LA COUPE DE L'AMITIE ET DU CHALLENGE DE L'AMITIE DES CLUBS**

### **La Coupe de l'Amitié**

- ⇒ Elle a pour but de favoriser le développement du cyclotourisme et du vtt au sein la Commission des activités vélo du Comité fsgt69.
- ⇒ Elle est ouverte et réservée à l'ensemble des licenciés FSGT du Comité fsgt69 possédant un timbre de catégorie, cyclo ou compétiteur fsgt69.
- ⇒ Elle récompense les licenciés FSGT qui participent aux Randonnées cyclotouristes du calendrier de la Commission des activités vélo du Comité fsgt69 pour la pratique du cyclotourisme et du vtt.

### **Le Challenge de l'Amitié des Clubs FSGT 69**

- ⇒ Il récompense les clubs dans le cadre de leur organisation et dans le cadre de leur participation à une épreuve inscrite au calendrier de la Commission des activités vélo du Comité fsgt69.
- ⇒ Il est ouvert aux clubs affiliés à la commission des activités vélo du Comité fsgt69.

## **3-ATTRIBUTION DES POINTS**

### ⇒ **POUR LA COUPE DE L'AMITIE**

- Chaque licencié recevra 50 points de participation
- Chaque licencié recevra 1 point par kilomètre effectué avec un arrondi au 5 supérieur pour la route et 2.5 points par kilomètre effectué pour le vtt.

Exemple :

- pour une randonnée route de 100 km, un licencié marquera :  $50 + (100 \times 1)$  soit 150 points
- pour une randonnée vtt de 50 km, un licencié marquera :  $50 + (50 \times 2.5)$  soit 175 points

Ce format permet ainsi de ne pas pénaliser les vététistes qui ont des distances plus courtes à parcourir.

- Chaque club organisateur d'une randonnée cyclo peut aussi faire bénéficier des points de la coupe individuelle de l'amitié, pour ses propres adhérents bénévoles qui participent effectivement et activement à cette coupe.
- Il lui suffit pour cela, d'ajouter ces adhérents à la communication des résultats de cette randonnée qu'il a organisée, avec pour chacun les points du plus grand parcours.

Cette disposition est à la seule appréciation de l'organisateur et peut permettre à **certains bénévoles** de ne pas être pénalisés par leur propre organisation.

⇒ **POUR LE CHALLENGE DE L'AMITIE DES CLUBS**

- 50 points seront attribués au club organisateur par type d'activité
- 1 point sera attribué à chaque club, pour chaque engagement d'un de ses licenciés à une épreuve du calendrier.

Exemple :

- pour sa propre organisation route, le club X marque 50 points. Si le club X organise route & vtt, il marquera  $2 \times 50$  points, soit 100 points.
- pour une randonnée inscrite au calendrier et organisée par le club Y, le club X marquera 1 point pour la participation d'un de ses licenciés. si 10 licenciés sont inscrits, il marquera 10 points.

Pour chacune des dates du calendrier (**hors dates spécifiques**), les clubs marqueront donc des points à hauteur du nombre de licenciés qu'ils engageront.

#### **4-ORGANISATION DES RECOMPENSES**

Les récompenses seront remises lors de la cérémonie annuelle des challenges de la commission des activités vélo du Comité fsgt69.

⇒ **POUR LA COUPE DE L'AMITIE :**

- Répartition en 2 catégories : les moins de 60 ans et les 60 ans et plus.
- Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés avec la 1<sup>ère</sup> féminine, le 1<sup>er</sup> handisport, le meilleur jeune de moins de 18 ans et le meilleur Vétéliste en fonction, de leurs participations.
- En cas d'égalité, le nombre de participations sera pris en compte

⇒ **POUR LE CHALLENGE DE L'AMITIE DES CLUBS :**

- Les 3 premiers clubs seront récompensés

#### **5-COMMUNICATION DES RESULTATS**

Chaque organisateur s'engage adresser la liste complète des licenciés FSGT69, (regroupés par N° DE LICENCE FSGT / NOM / Prénom / Année de naissance / Club / Nature de l'activité / Distance) dans un délai de 48h00 maximum, par courriel à [laurencyclusfgt69@free.fr](mailto:laurencyclusfgt69@free.fr)

**UN MODELE TYPE DE CETTE LISTE SOUS FORMAT EXCEL EST FOURNI AUX CLUBS PAR LE GESTIONNAIRE DE LA COUPE (VOIR CI-APRES).**

Nom de l'épreuve						
Date						
N° de licence FSGT	NOM	Prénom	Année de naissance	Club affilié FSGT69	Nature de l'activité (R = Route / V = VTT / O = Organisation)	Distance Parcourue

**IL EST EXPRESSEMENT DEMANDE A CHAQUE CLUB « ORGANISATEUR » DE RESPECTER CE FORMAT**

**LES RESULTATS FINALISES SERONT MIS EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMISSION DES ACTIVITES VELO DU RHONE ET DE LA METROPOLE DE LYON**

=> <http://www.cyclismerhonefsgt.fr/> => Rubrique « résultats »

EN CAS DE NON COMMUNICATION DE LA LISTE DES PARTICIPANTS PAR L'ORGANISATEUR, LA COMMISSION SE RESERVE LE DROIT DE RETIRER L'EVENEMENT DU CLASSEMENT FINAL DE LA COUPE DE L'AMITIE 2017 ET AUCUN POINT NE SERA ATTRIBUE POUR LES LICENCIES ET POUR LE CLUB ORGANISATEUR.

**6-INFORMATIONS PRATIQUES POUR LE BON FONCTIONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE AU SEIN DE LA COMMISSION DES ACTIVITES VELO DU COMITE FSGT69**

- ⇒ Chaque club s'engage, s'il est organisateur, à communiquer son affiche (avec le logo FSGT) à [laurencyclofsfgt69@free.fr](mailto:laurencyclofsfgt69@free.fr), ceci afin de compléter les informations liées à son organisation sur le site de la Commission des activités vélo du Comité fsgt69.
- ⇒ Chaque club organisateur s'engage à optimiser l'inscription des licenciés FSGT par le biais de fiche claire et lisible. Le n° de licence FSGT (**même s'il n'est pas obligatoire**) est vivement conseillé.
- ⇒ Chaque club s'engage à communiquer à l'ensemble de ses licenciés, le calendrier complet des activités inscrites. sur le site de la Commission des activités vélo du Comité fsgt69.
- ⇒ Chaque club doit veiller à inciter ses propres licenciés à privilégier leur participation aux événements inscrits au calendrier des activités de la Commission des activités vélo du Comité fsgt69.
- ⇒ <http://www.cyclismerhonefsgt.fr/> => Rubrique « calendrier »
  
- ⇒ Un mail d'information sera envoyé par le responsable de la section à l'ensemble des clubs affiliés en amont de chaque épreuve avec un rappel sur les spécificités éventuelles (pour les pré-inscriptions en ligne par exemple).
- ⇒ Un point sera fait à mi saison par le responsable de la section sur les différents classements par mail à l'ensemble des clubs.

Vous remerciant par avance de votre entière acceptation et participation,

Laurent SAGNIER – Responsable de la section Cyclo FSGT 69